

16 Décembre 1903

A Mademoiselle Anthoard à La Mure

Mademoiselle

Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre de ce jour.

Permettez moi, Mademoiselle, de vous demander un délai de quinze jours pour laisser achever la construction qui vous contrarie si vivement à l'heure qu'il est, et cela avec raison, je le reconnais volontiers.

Mais l'urinoir en question va être entouré de tôles et recouvert en métal. En sorte que de vos fenêtres vous ne verrez rien de ce qui se passera à l'intérieur.

Je transmets votre légitime protestation à M. Humbert architecte en le priant de faire activer la pose de l'entourage en tôle et la couverture.

Vous voudrez bien convenir que vous aviez en cet endroit un lavoir public, constamment occupé, ce qui n'était guère agréable à avoir sous les yeux. Vous aviez en outre tous les clients du café de la grande rue qui venaient sous un état d'ébriété satisfaire leurs besoins naturels contre votre maison, sous vos fenêtres.

..... cet emplacement pour un urinoir fermé a été convaincu de réaliser une double amélioration puisque le hideux lavoir a disparu du même coup.

Les personnes qui fréquentent le marché de la halle ne manquaient pas, vous le savez, d'aller satisfaire à leurs besoins sous vos fenêtres. Dorénavant vous n'aurez plus à souffrir ce spectacle.

La pensée du Conseil Municipal a été, je vous l'affirme, une double amélioration qui sera achevée avant le jour de l'an.

Et ma Conviction est qu'après achèvement du travail, vous reconnaîtrez que le Conseil Municipal et M. Humbert architecte ont fait dans votre quartier une double amélioration appréciable. C'est ce que j'ai déjà répondu à vos voisines Mesdames Rebreyend. Elles ont bien voulu m'accorder un Crédit de quelques jours, crédit que vous ne refuserez pas vous-même, je l'espère tout au moins.

Veillez agréer, Mademoiselle, mes respectueuses civilités.

Le Maire,
Chion-Ducollet